

Cartographie SIIG

Se repérer sur le plan d'urbanisme d'Uzès en ligne sur le site internet du Syndicat intercommunal d'information géographique (SIIG)

Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000, le Plan local d'Urbanisme (PLU) remplace le Plan d'occupation des sols (POS).

Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, celles qui sont réservées pour les constructions futures, etc. Le PLU doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou PADD qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.

Il comprend plusieurs documents :

- rapport de présentation
- Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- Règlement avec une partie graphique, communément appelée zonage, avec quatre grands types de zonage et une partie écrite qui décrit les règles pour chacune des zones.
- Orientations d'aménagement et de programmation.

Le zonage comprend 4 types de zones :

- U pour les zones urbanisées
- AU pour les zones à urbaniser
- N pour les zones naturelles
- A pour les zones agricoles



www.siig.fr/fr. Téléchargez le didacticiel pour vous repérer sur le cadastre d'Uzès en ligne.

Comment consulter le cadastre du Plan Local d'Urbanisme d'Uzès ?

- Se rendre sur la cartographie en ligne d'Uzès, cadastre du Plan Local d'Urbanisme : [le site internet du Syndicat intercommunal d'information géographique \(SIIG\)](#)
- Puis cliquer sur consultation en ligne > accès public.
NB : Attendre quelques secondes, avant que la cartographie s'affiche.
- Télécharger également le didacticiel pour trouver votre résultat.

CONTACT



DÉMARCHES
URBANISME
Service urbanisme

Mairie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

0466034848
urbanisme@uzes.fr

[VOIR LA FICHE](#)



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)